

D 2025 04 17 037

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, Y. DUMAS, J-O. RABOT, P. GUINOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DAZIN, R. OTZENBERGER, L. JACQUEMET, M. GRENIER, M. FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ, A. NEUSSER, J. DIZERENS, M. GIRIAT,

Absents excusés: M. CHALENDAR, V. KRYK, A. BOUSSER, Michèle GALLET

Absents : M. LAPTEVA, D. GANNE, C. TOWNSEND,

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, A. BOUSSER à C. BIOLAY, V. KRYK à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

6. Administration générale – Dénomination de la Salle Gaston BUFFAZ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de donner le nom des lieux publics communaux.

La salle dite « plurivalente », à côté de l'école Arc en ciel, n'a pas encore de nom officiel. Monsieur le Maire propose de lui donner celui de Gaston Buffaz (1912-1997).

Il était ornésien, ancien combattant, résistant, membre de l'Armée secrète (Maconnex). Fervent républicain, citoyen dévoué, il a consacré sa vie au service des autres et fut un membre actif de la vie associative et municipale.

Une plaque « Salle Gaston BUFFAZ » sera apposée à l'entrée du bâtiment, et une photo accompagnée de sa biographie sommaire seront apposés dans le hall de la salle. L'inauguration aura lieu le 8 mai 2025.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

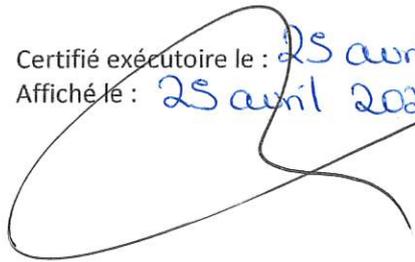
- **DONNE** le nom de Gaston BUFFAZ à la salle plurivalente, sise rue de Villard à Ornex, à côté de l'école Arc en ciel

Fait à Ornex, le 24 avril 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 25 avril 2025
Affiché le : 25 avril 2025



7

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.